

Le citoyen de Calgary qui avait formulé une plainte a décidé d'avoir recours aux services indépendants d'un laboratoire chimique, afin d'être parfaitement certain des faits. En consultant les pages jaunes de l'annuaire de téléphone, il a choisi la maison *Chemical and Geological Laboratories Limited*; il lui a demandé d'acheter des «fudgsicles» de la Woodland Dairy où elle voudrait et de lui remettre un rapport écrit sur le nombre d'onces de liquide. Le rapport a révélé que la mesure moyenne de liquide, compte tenu de toutes les épreuves, s'établissait à 2.516 onces.

Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur. Les épreuves ont été effectuées dans les deux mois et demi qui ont suivi la plainte adressée à l'office des poids et mesures. Que je sache, on n'a fait part d'aucune conclusion définitive au citoyen de Calgary, auteur de cette plainte. En effet, il n'a reçu aucun renseignement après la lettre du 28 août émanant du cabinet du ministre.

Voici, monsieur l'Orateur, ce qu'il s'ensuivit. Tout d'abord, la laiterie Woodland continue de vendre les «fudgsicles» selon le poids indiqué de 3 onces alors que ces sucettes ne pèsent que 2 onces et demie. J'ose signaler que quatre autres entreprises concurrentes vendent un produit similaire qui pèse effectivement trois onces comme il est indiqué sur l'étiquette.

Deuxièmement, le public continue de se faire tromper par la laiterie Woodland.

Troisièmement, cette laiterie accumule des bénéfices; elle est une filiale de la laiterie Palm, qui elle-même appartient à la Burn Foods Limited.

Je veux demander au ministre, monsieur l'Orateur, pourquoi on n'a pas fait une enquête qui aurait donné lieu à un rapport sur l'affaire. Le ministre s'est vraiment efforcé de moderniser son ministère, et je voudrais qu'il parte du bon pied. Je suis en peine de comprendre pourquoi, après trois mois, on n'a pas enquêté sur cette affaire mineure: mineure pour une enquête mais très importante pour les consommateurs de Calgary et des environs. En outre, cela en dit long sur le sérieux d'un ministère qui vise à protéger les consommateurs du pays. Je veux connaître la raison de ce retard.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en répondant au nom du ministre de la Consommation et des Corporations à une question soulevée par le député de Vancouver-Kingsway, je tiens à déclarer que le plaignant de Calgary a

été informé le 28 août que des contrôles préliminaires avaient été faits des sucettes dites «fudgsicles» vendues par cette laiterie. On a trouvé que les pertes de volume calculées en onces fluides étaient moindres que celles qui avaient été signalées au ministère, tandis que les sucettes analysées par la méthode de déplacement accusaient un volume quelque peu inférieur à la valeur déclarée. On a assuré au plaignant que la division des produits laitiers du ministère de l'Agriculture du Canada collaborerait avec la laiterie pour veiller à ce que la production soit désormais conforme à la quantité déclarée.

On m'a également fait savoir, monsieur l'Orateur, qu'au cours de vérifications ultérieures des produits de cette société effectuées par la division des produits laitiers, on n'a trouvé aucune insuffisance dans les sucettes et dans toutes les nouveautés mises en vente l'excédent atteignait une moyenne de 7 p. 100.

Dans une lettre de la semaine dernière, le plaignant déclare encore une fois qu'il manque environ une demi-once fluide de poids aux sucettes «fudgsicle» achetées chez les détaillants. On me dit que le service des produits laitiers va se livrer de nouveau à des enquêtes spéciales, en sus de son programme normal de contrôle, pour voir si le manque de poids indiqué dénote un problème de production actuelle ou se restreint à une quantité limitée reliquat d'une ancienne série.

LES AÉROPORTS—TORONTO—LA MISE EN CONTESTATION DE L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 1^{er} novembre je posais au ministre des Transports la question suivante comme en fait foi la page 2302 du Hansard:

Comme les résidents de la région de Mississauga s'insurgent à bon droit contre l'expansion des aménagements à l'aéroport de Toronto, le ministre songe-t-il à réexaminer ce projet?

Si je pose la question, c'est que le mercredi 30 octobre dernier, 700 personnes d'Applewood Hills, dans la région de Mississauga, assistaient à une réunion publique à l'école de Burnhamthorpe, pour étudier la question ou pour protester contre l'expansion des aménagements à l'aéroport international de Toronto, à Malton. Deux cents personnes ont été renvoyées de cette assemblée, qui réunissait les membres de l'Association de propriétaires et ceux de la société dite Aircraft Noise Abatement. Ils ont tous protesté contre l'expansion des installations à l'aéroport.

L'aéroport international de Toronto, à Malton, relève du ministre des Transports.